

Le Chapetois

Bulletin municipal

Juin 2019



VIE MUNICIPALE p.3 à 14



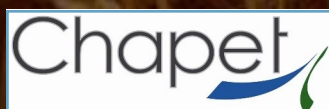
LE VILLAGE BOUGE p.15



LE VILLAGE ASSOCIATIF
p.16 à 22



DIVERS p.23





Mairie de Chapet

Place de la mairie
78130 Chapet
01.34.74.51.15
mairie@chapet.com

Horaires :

Lundi : Fermé au public sur RDV
Mardi : 9h00 - 12h00 - AM sur RDV
Mercredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Jeudi : Fermé au public sur RDV
Vendredi 9h00 - 12h00 - AM sur RDV
Samedi : 9h00 - 11h30

Renseignements d'urbanisme sur RDV
Permanence le samedi matin

Le Chapetois
Journal d'informations municipales
Diffusion gratuite

Responsables de la publication :
Jean-Louis FRANCART
Rédaction : Magalie CHALOYARD
Photocomposition : Magalie CHALOYARD

Crédits photographiques :
Associations et commission communication
Conception graphique : La commission
communication de Chapet
Impression : Imprimerie la passerelle 550 ex

Sommaire

EDITO DU MAIRE.....3

VIE MUNICIPALE

Bilan du Mandat municipal 2012-2019.....	4 - 5
Plan local d'urbanisme vous avez la parole.....	6 - 8
De l'eau décarbonatée à Chapet.....	9
Résultats des élections Européennes sur Chapet.....	9
Eclairage urbain.....	10
Quant la fée électricité fait un caprice.....	10
Bon départ.....	10
Souvenirs, souvenirs.....	11
Prévention routière.....	11
Une championne en herbe « Made in Chapet ».....	11
Dis monsieur le Maire... tu peux répondre à nos questions.....	12
Veille saisonnière.....	13
Histoire de Chapet.....	14

LE VILLAGE BOUGE

Salon d'automne.....	15
----------------------	----

LE VILLAGE ASSOCIATIF.....16-22

DIVERS

Les recettes du Chapetois.....	23
--------------------------------	----



Édito du Maire

Chères Chapétoises, chers Chapétois

Dans le recours contentieux engagé par sept communes de l'ex-CA2RS (dont Chapet) contre la communauté urbaine GPS&O, le tribunal administratif de Versailles, en date du 23 Mai 2019, a rendu son jugement en donnant raison à ces sept communes. Ainsi sont annulés le protocole financier général de la communauté urbaine, les attributions de compensation définitives de 2016, les attributions de compensation provisoires de 2017 et 2018.



Les sept communes contestaient principalement le principe de « neutralité fiscale » induisant une inégalité de l'imposition entre les administrés de la CU, en défaveur notamment de ceux de l'ex-CA2RS. De plus, les attributions de compensations (AC) normalement dédiées aux transferts de compétence, intégraient de la compensation fiscale.

Pour donner suite à ce jugement applicable dès maintenant, les sept communes ont adressé un courrier au président de la communauté urbaine, lui demandant de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire le vote sur les attributions de compensation 2016, 2017, 2018, 2019 uniquement liées aux compétences transférées - sur ce point il n'y a pas de désaccord puisque les règles de calcul sont les mêmes pour toutes les communes. Et elles demandent également l'instauration d'un groupe de travail pour établir une règle plus juste sur la fiscalité et ainsi rédiger un nouveau protocole financier plus conforme au droit. Il est clair qu'en 2015, la fiscalité des 6 EPCI n'était pas la même. La fusion de ces 6 EPCI en 2016 aurait dû conduire à une fiscalité unique pour toutes les communes de la CU mais selon une loi de convergence linéaire établie sur une période de 10 ans environ. Il y a donc à poursuivre notre action et à convaincre nos collègues de la communauté urbaine dans les prochaines semaines.

En restant dans le domaine de la fiscalité, le budget 2019 de la commune de Chapet a été établi avec une légère réduction de l'imposition communale. Cette baisse a été affectée à la taxe foncière puisqu'à terme la taxe d'habitation doit disparaître. Le taux a été réduit de 4.5% compensant largement l'augmentation des bases (valeurs locatives) de 2.2%.

Je vous rappelle que l'enquête publique concernant le PLUI est ouverte entre le 9 juin et le 17 juillet.

Je souhaite, à nos enfants une bonne fin d'année scolaire, aux lycéennes et lycéens de la réussite dans les épreuves du Bac et autres concours d'entrée dans le supérieur, et à toutes et tous de bonnes vacances d'été.

« Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ; c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ». Nelson Mandela

*Votre Maire,
Jean-Louis Francart*



Bilan financier du mandat municipal 2012-2019

L'année prochaine, en mars 2020, auront lieu les élections municipales.

Selon l'article L. 52-1 du code électoral, il ne sera plus possible de communiquer sur les affaires municipales à compter du 1^{er} Septembre prochain.

C'est pourquoi nous avons décidé de faire le bilan financier des années 2012/2018 dans cette parution du Chapétois de Juin 2019.

INVESTISSEMENT

Les investissements sur la période 2012/2018 (hors dépenses voirie) s'élèvent à 651 460 €.
En voici la liste :

Ecole	151 338 €
Mairie	134 065 €
Eglise	88 093 €
PLU et Zac du Mitan	88 000 €
Début réhabilitation du Foyer Rural	30 805 €
Sécurité incendie	28 931 €
Square du Petit Prince	20 882 €
Acquisition d'un tracteur et d'un véhicule électrique	20 309 €
Commerce	19 467 €
Cimetière	17 045 €
Centre de Loisirs	12 875 €
Travaux de terrains	12 266 €
Equipement en matériel technique	11 461 €
Divers bâtiments communaux	8 729 €
Refonte site internet de la commune	7 194 €



Le financement de ces investissements a été le suivant :

Partie de l'excédent dégagé de la section de fonctionnement	486 141 €
FCTVA	57 075 €
Participation de l'Etat	45 655 €
Participation du Département	26 066 €

Les dépenses de voirie ont fait l'objet d'attributions de compensation par la CA2RS jusqu'à fin 2015 et par la communauté urbaine GPS&O à partir de 2016.

Elles ont concerné :

La rue du Pavillon, la rue de Brézolles, la rue du Chemin vert, la Grande Rue, la rue de la Garenne, le Chemin des Galats, le Chemin des Hezes.

EMPRUNTS

Notre politique municipale concernant l'emprunt a toujours été d'emprunter pour les gros investissements :

Commerce : début 2001 / fin 2021
Maison Moutier : début 2002 / fin 2017
Voirie 2005 : début 2005 / fin 2020
Restructuration de la mairie : début 2006 / fin 2021
Centre de loisirs : début 2009 / fin 2022





Bilan financier du mandat municipal 2012-2019

Le capital restant dû de la dette pour ces emprunts était de 661 335,75 € en 2012. Il s'élève à 194 148,24 € au 31 Décembre 2018. L'extinction de cette dette se fera fin 2022.

Depuis nous avons fait un emprunt de 300 000 € pour la réhabilitation du Foyer Rural. Il s'agit d'un emprunt sur 20 ans au taux de 1,28 % avec une annuité annuelle de 22 013,28 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 2012, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de façon raisonnable. Elles sont passées de 795 K€ en 2012 à 802 K€ en 2018, soit une évolution de 0,97 %.

La surveillance de nos dépenses récurrentes a été efficace.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 8,75 % entre 2012 et 2018.

L'autofinancement brut réalisé entre 2012 et 2018 s'est élevé à 1 011 K€ et environ 50 % ont été consacrés à l'investissement.

La pression fiscale a été maintenue à un niveau raisonnable.

Bases locatives (fixées par l'Etat)
Evolution 2012/2018: 6,34 %

Taxe d'habitation (TH)
Taux communal 2012: 9,49 %
Taux communal 2018: 10,11 %

Taxe foncière (TF)
Taux communal 2012: 15,14 %
Taux communal 2018: 19,96 %



Le taux « réel » de TF pour le besoin de la commune n'était que de 16.46% en 2017. La communauté Urbaine GPS&O nous réclame une attribution de compensation fiscale équivalente à 3.5% de taux de taxe foncière.

Comme nous vous l'avons expliqué dans de précédents articles du Chapétois, le conseil municipal réclame cette compensation fiscale que nous estimons injuste. Avec 6 autres communes de l'ex CA2RS, nous avons engagé une procédure contre GPS&O pour faire valoir nos droits et nous venons de la gagner (cf édito du Maire).

Néanmoins, dans un souci de prudence, nous avons provisionné ce que nous étions susceptibles de devoir régler. Ainsi, en 2017, nous avons augmenté le taux de TF de 3.5 points (d'où le passage de 16.46% à 19.96%) dans l'attente de cette décision.



Rosine Thiault

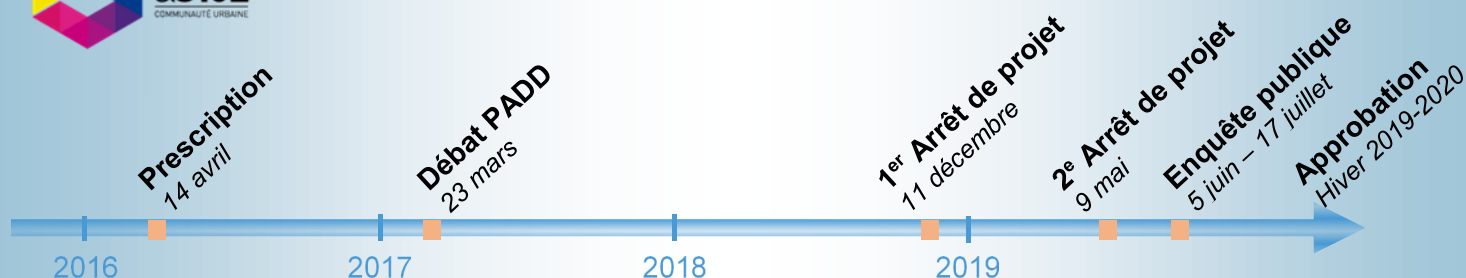


5

VIE MUNICIPALE



Plan Local d'Urbanisme vous avez la parole



Du 5 juin au 17 juillet aura lieu l'enquête publique menée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Paris Seine & Oise. Lancé en avril 2016, ce projet est le plus grand du genre en Île-de-France, concernant 73 communes et plus de 408 000 habitants ! Son objectif : garantir un développement cohérent d'est en ouest, en phase avec les spécificités locales, les attentes et les besoins.

Le temps d'expression proposé à travers l'enquête publique est essentiel : chacun doit pouvoir commenter, questionner, conforter les choix qui ont été faits pour ce document de référence qui encadrera à terme tous les projets menés sur les 73 communes du territoire, par des particuliers comme par des professionnels. Habitants, associations, acteurs locaux, étudiants : le territoire doit se construire avec vous, votre avis compte !

6

VIE MUNICIPALE

43 jours pour s'exprimer

Comme les conseils municipaux et les grands acteurs publics (Personnes Publiques Associées comme l'Etat, la Région, le Département, l'Autorité environnementale...), sollicités en début d'année pour donner leur avis sur le projet, les habitants ont aussi voix au chapitre dans le cadre de l'élaboration du PLUi. L'enquête publique doit permettre à chacun de prendre connaissance du contenu du dossier et d'exprimer son avis. Une commission d'enquête, nommée par le Tribunal administratif donc indépendante de GPS&O, encadre ce temps d'information et d'échanges de manière neutre et impartiale. Elle est composée d'un président et de 8 commissaires-enquêteurs, étant pour la plupart intervenus sur des procédures d'urbanisme de plus ou moins grande envergure (Schéma directeur de la Région Île-de-France, PLU communaux...).

Comment participer ?

Le dossier de PLUi arrêté en conseil communautaire sera consultable du 5 juin au 17 juillet :

- en ligne à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net>
- en version papier sur 11 sites désignés « lieux d'enquête » : au siège de l'enquête à Carrières-sous-Poissy (100 avenue Vanderbilt) et dans les mairies de Conflans-Sainte-Honorine, Ecqueville, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Meulan-en-Yvelines, Poissy et Triel-sur-Seine.

Les observations pourront être inscrites du 5 juin au 17 juillet :

- sur le registre d'enquête en ligne accessible à tout moment sur <http://plui-gpseo.enquetepublique.net> sur l'un des 75 registres d'enquête papier mis à disposition dans les 73 mairies ainsi qu'aux sièges de l'enquête (100 avenue Vanderbilt à Carrières-sous-Poissy) et de la communauté urbaine (immeuble Autoneum, rue des Chevries à Aubergenville)
- par mail à plui-gpseo@enquetepublique.net
- par courrier postal adressé à M. Jean-Pierre Chaulet, président de la commission d'enquête – CU GPS&O – Immeuble Autoneum – Rue des Chevries – 78410 AUBERGENVILLE



Plan Local d'Urbanisme vous avez la parole

90 permanences sur tout le territoire

Pour échanger de vive voix avec les commissaires-enquêteurs, 90 permanences seront organisées durant les 43 jours d'enquête. Pour permettre au plus grand nombre de participer à cette étape-phare qu'est l'enquête publique, chacune des 73 communes de GPS&O accueillera au moins l'une de ces 90 permanences (liste exhaustive dans l'avis d'enquête publique affiché dans toutes les communes et publié sur le site dédié <http://plui-gpseo.enquetepublique.net> à partir du 21 mai).

Et après ?

Une fois l'enquête publique close, la commission doit rédiger son rapport. Elle y décrit le déroulement des 43 jours d'enquête et y recense les observations formulées par la population. La communauté urbaine aura la charge, en collaboration avec les communes, de répondre à ces contributions. Elle devra ensuite préparer les évolutions à apporter au PLUi avant son approbation, en tenant compte des résultats de l'enquête, du rapport des commissaires-enquêteurs et des avis des communes, des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et des habitants.

Ces modifications ne devront toutefois pas remettre en cause les fondements du projet tel qu'il aura été arrêté.

Le document amendé devrait être approuvé par le conseil de GPS&O durant l'hiver 2019-2020.

Pour aller plus loin...

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

c'est :

- * **une vision commune** de ce que doit devenir le territoire dans les 10 ans à venir
- * **des règles de constructibilité harmonisées** pour les 73 communes et déclinées selon 27 zones
- * **des axes de développement communs et structurants** (paysage / développement économique / aménagement urbain autour des lieux de mobilité)
- * **La facilitation de projets qui dépassent les frontières communales** (développement du commerce et de l'artisanat sur tout le territoire, valorisation des espaces naturels d'est en ouest, réaménagement de secteurs concernant 1 ou plusieurs communes...)

ce n'est pas :

- * **une juxtaposition de 73 documents à l'échelle communale** : les règles et les projets ont été réfléchis en prenant en compte le territoire dans sa globalité
- * **un document qui réglemente tout** : de nombreux sujets du quotidien n'y sont pas directement abordés (sécurisation des voiries, implantation de cabinets médicaux, fiscalité, formation professionnelle et emploi...)
- * **un outil figé** : les règles inscrites aujourd'hui peuvent être modifiées demain, pour s'adapter aux évolutions du territoire et permettre de nouveaux projets devenus nécessaires



Plan Local d'Urbanisme vous avez la parole

LES 10 APPORTS DU PLUS GRAND PLUI D'ÎLE-DE-FRANCE

Un PLUi d'envergure

500 km², 408 000 habitants, 73 communes

Une vision d'avenir qui s'appuie sur une cohérence territoriale d'ensemble

Un document unique s'appuyant sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ambitieux et 14 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de secteurs à enjeux métropolitains

Un PLUi facilitateur pour les projets du territoire

Une zone spécifique dédiée aux grands projets > 15 secteurs

Sites portuaires

OAP tram 13

Études de capacité fines, notamment pour les communes SRU

Un PLUi en faveur du développement économique

Une OAP Commerce et Artisanat qui définit la stratégie commerciale de GPS&O

Des dispositions pour protéger et encourager les activités > mixité systématique et mixité fonctionnelle

3 zones dédiées au développement économique strict, qui représentent 54 % des zones AU, 20% des zones U

Un PLUi en articulation avec le PLHi et les études capacitaires

Un principe de mixité sociale dans l'habitat ambitieux, systématique et gradué, des OAP concernées et 34 Emplacements Réservés pour mixité sociale

Une démarche Paysage qui enrichit le territoire

Une OAP Trame Verte et Bleue et Belvédères qui donne de grandes orientations en matière de protection et de valorisation

Une Trame Verte Urbaine cohérente sur l'ensemble du territoire

Une démarche Patrimoniale ambitieuse

Identification de 4000 éléments bâtis (x 2 par rapport au POS/PLU)

Un PLUi vertueux en matière d'artificialisation des sols

Réduction significative de la consommation annuelle des espaces naturels et agricoles de 65,7 ha à 55 ha.

Un PLUi en conformité réglementaire

Une nouvelle codification pour un urbanisme de projet

Un document unique mis aux normes (SDRIF et lois Grenelle)

Un principe de solidarité qui protège les communes sous Plan d'Occupation des Sols (POS) dans un calendrier d'élaboration contraint

Le service communication de GPS&O



Brèves de village...Brèves de village...Brèves de village...Brèves...

De l'eau « décarbonatée » à Chapet

Le calcaire dans l'eau n'est pas néfaste pour la santé mais présente l'inconvénient de se déposer dans les tuyauteries et d'endommager les chaudières. La quantité de calcaire s'exprime en degré Français (°f), cette unité équivalant à 10 milligrammes de carbonate de calcium par litre d'eau. L'eau de Chapet provient de l'usine de production de Verneuil-Vernouillet et présente une dureté de 37°f en moyenne. La communauté urbaine GPS&O a décidé d'effectuer des investissements pour procéder à la **décarbonatation** de cette eau. Ainsi la dureté de l'eau de Chapet sera réduite à 16-18°f. Selon les prévisions de GPS&O, l'eau décarbonatée sera à la sortie de nos robinets d'ici fin 2020. Elle sera un confort pour tous les ménages, avec moins de dépôt de calcaire dans les canalisations de chauffage, dans les évier et baignoires et avec plus d'économie sur les produits de lavage (pour lave-linge, lave-vaisselle notamment).



Résultat des élections Européennes sur Chapet



INSCRITS	880
ABSTENTIONS	364
VOTANTS	516
BLANCS	11
NULS	6
EXPRIMES	499

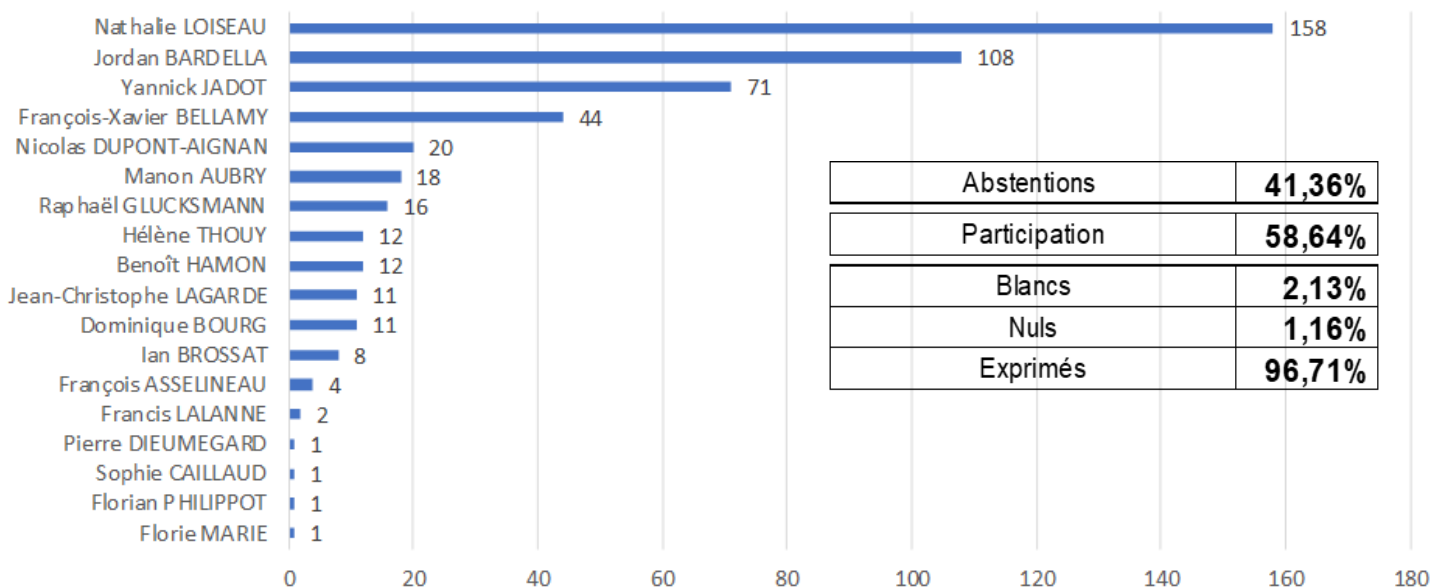


9

VIE MUNICIPALE

* Les candidats n'apparaissant pas n'ont pas obtenu de suffrages

Résultats des élections Européennes - Chapet



Abstentions	41,36%
Participation	58,64%
Blancs	2,13%
Nuls	1,16%
Exprimés	96,71%

Brèves de village...Brèves de village...Brèves de village...Brèves



Éclairage urbain :

La communauté urbaine GPS&O s'engage concrètement dans des actions en faveur du développement durable en lançant un programme de remplacement de l'éclairage public actuel par des dispositifs à led de type « lumière du jour » plus efficaces et beaucoup moins énergivores.

Ce programme, déployé à l'échelle de tout le village, va être réalisé par « tranches » ; il a d'ores et déjà débuté dans certaines rues de Chapet.



Quand la fée électricité fait un caprice...

Le lundi 6 mai dernier, vers 16 heures, l'ensemble du village (ainsi que d'autres communes alentours) a été brusquement privé d'électricité.

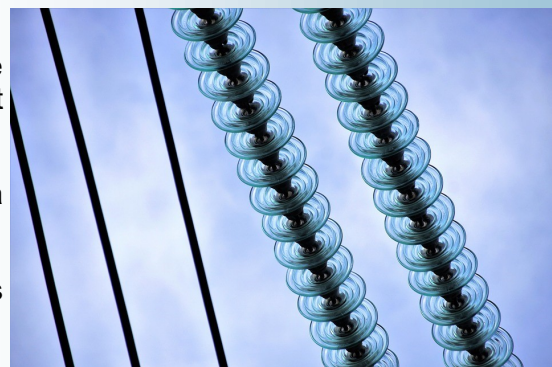
Mais hélas, il ne s'agissait pas d'une micro-coupure comme cela s'est déjà fréquemment produit ; la panne a duré...

Une heure...puis deux...puis trois sont passées et toujours pas la moindre étincelle.

Les services d'Enedis, pourtant rapidement à pied d'œuvre, ont eu beaucoup de difficulté à localiser précisément la panne affectant une ligne à haute tension.

Néanmoins, vers 20 heures, de nouveau la lumière fut...grâce à l'installation d'un énorme générateur mobile sur le parking de la mairie pour un retour à la normale complet vers 22h30.

Merci à tous les techniciens, qui jusque vers 5 heures du matin, ont mis leur professionnalisme à notre service.



BON DÉPART



Au revoir Elodie...

L'un de nos agents administratifs de mairie, Elodie Mauléon, vient de partir en mutation professionnelle en province.

Administrés, collègues, élus, nous la remercions pour son implication et son professionnalisme mis au service de notre village.

Bon vent Elodie, nous te souhaitons le meilleur même si nous regrettons déjà ton sourire et ta bonne humeur.

Brèves de village...Brèves de village...Brèves de village...Brèves

Souvenir, souvenir...



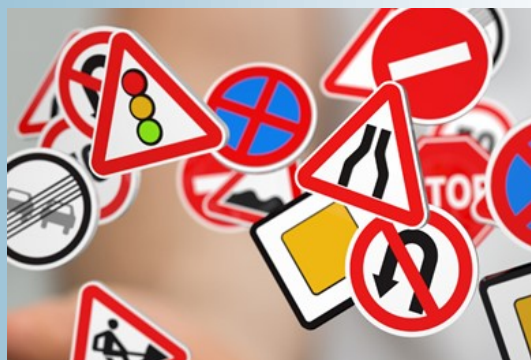
Les traditionnelles commémorations du 19 mars et du 08 mai ont eu lieu au monument aux morts en petit, trop petit comité...

Nous étions, certes, peu nombreux mais tous réunis simplement pour ne pas oublier que des millions d'anonymes ont payé de leur vie le prix de notre liberté et pour dire d'une seule voix : « plus jamais ça ! ».



La « Prévention Routière » cela parle à chacun d'entre nous bien-sûr.

Mais le saviez-vous, la commune de Chapet accorde chaque année une subvention à son comité départemental afin de le soutenir dans ses différentes actions.



Vous pouvez également vous investir à titre personnel au sein de cette association qui recherche en permanence de nouveaux bénévoles pour mener à bien ses actions de prévention auprès des différents usagers de la route.

Vous êtes intéressés ? Alors contactez rapidement le :

Comité Yvelines de la Prévention Routière
5 passage Juliette 78220 Viroflay
01 39 50 13 09
comite78@preventionroutiere.com



Une championne en herbe « Made in Chapet »

Margot Thomas-Gatel, jeune chapetoise et lycéenne à Verneuil, s'illustre dans le sport de haut niveau.

Championne de France scolaire du 1500 mètres, elle va participer aux prochains Jeux Européens scolaires à Bucarest.

Vous souhaitez lui apporter votre soutien en finançant sa participation, rendez-vous sur :

<https://www.leetchi.com/c/chpts-europe-ugsel>

Margot a besoin de nous, chaque participation, même la plus symbolique, sera la bienvenue !

Bonne chance Margot, tout le village est derrière toi !

M. Chaloyard



Dis monsieur le Maire... tu peux répondre à nos questions ?

Le lundi 27 mai dernier, les élèves de CM1/CM2 se sont rendus en mairie (comme ils le font chaque année) afin de rencontrer le Maire du village.

Mr Francart et trois de ses adjoints se sont gentiment prêtés au jeu des questions/réponses des écoliers de Chapet.

Ces derniers avaient méticuleusement préparé ce rendez-vous (comme en témoigne la liste de questions de Thomas...) et rapidement les questions ont fusé...

des plus sérieuses ...

- c'est quoi le rôle du Maire ?
- combien êtes-vous au conseil municipal ?
- à quoi servent les conseillers municipaux ?
- est-ce que Chapet va devenir une ville ?
- c'est vous qui choisissez ce qu'on mange à la cantine ?

aux plus insolites...

- quand portez-vous votre écharpe ?
- vous avez un garde du corps ?

Ce très sympathique « échange citoyen » s'est achevé autour d'une petite collation appréciée, semble-t-il, de tous.

M. Chaloyard

12

VIE MUNICIPALE



Le point de vue des enfants :

Le lundi 27 Mai, nous sommes allés à la Mairie de Chapet où nous avait invités Monsieur Francart .

Nous avons été reçus dans la Salle du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, sa première Adjointe, Madame Thiault, ainsi que Monsieur Molina chargé des travaux et de l'urbanisation et par Madame Chaloyard, chargée de l'enfance et de la communication .

Nous avons échangé sur le fonctionnement républicain et démocratique de la municipalité . Nous savons que l'équipe municipale est élue pour six ans ,et composée de quinze personnes .

La Mairie a un rôle important dans l'entretien de notre école,entre autre. Monsieur Molina nous a montré l'ancienne école, alors située dans la mairie. Nous avons terminé par une collation offerte par Monsieur le Maire.

Nous avons passé un très bon moment .

Les élèves de C.M.1 et C.M.2

Veille saisonnière « Canicule »

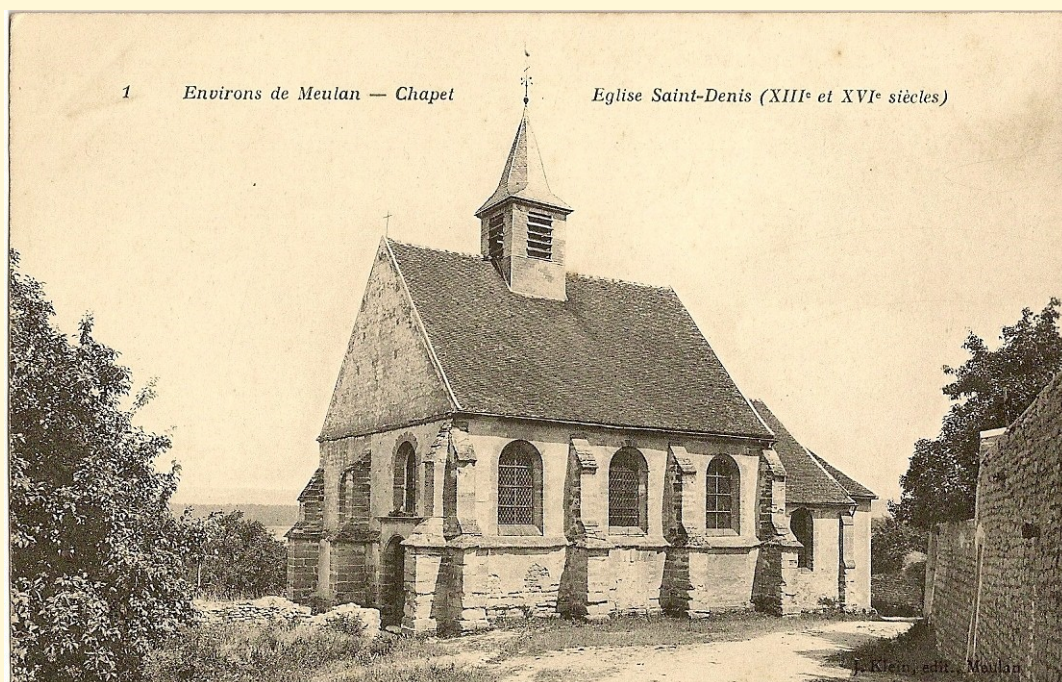
Malgré un début de mois de juin plutôt frais et bien que l'été prenne son temps, la commune vous informe qu'à l'occasion du déclenchement du niveau 1 - veille saisonnière qui s'étend du 1^{er} juin au 31 août, il est indispensable de rester mobilisé et de renforcer encore la solidarité entre les générations. En cas de forte chaleur pendant la saison estivale, les autorités sanitaires rappellent notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) quelques précautions fondamentales :

- * maintenir le logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- * boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- * se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
- * passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- * éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- * penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment de l'eau et éviter les efforts physiques intenses. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil, même quelques minutes, particulièrement dans des véhicules fermés.



Histoire de Chapet : Désaffectation de l'église de Chapet



14

VIE MUNICIPALE

L'an second de la République Française, une et indivisible, le vingt-six pluviôse, (14 février 1794).

Nous maire, officiers municipaux, agent national, notables, comité de surveillance et habitants réunis de la commune de Chapet, assemblés au lieu ordinaire de nos séances.

Considérant que la raison victorieuse portant partout la palme d'une lumière éclatante et salubre en renversant de son bras puissant les restes du fanatisme existant dans toutes les communes des environs et que ce serait nous rendre coupable que d'être sourd à sa voix, Oûi l'agent national avons délibéré et délibérerons ce qui suit :

ARTICLE 1

Il ne sera plus, dorénavant, célébré dans l'église de cette commune aucun office contraire à la révolution actuelle et capable de faire renaitre dans le cœur des citoyens les sentiments honteux et illusoires du fanatisme.

ARTICLE 2

La ci-devant église sera désormais nommée le temple de la raison et ne servira qu'à célébrer les augustes souvenirs de notre sainte révolution, à rappeler dans nos cœurs les maximes de notre liberté et à discuter les intérêts de la république.

ARTICLE 3

La cloche existante dans le temple de la raison ne sera sonnée qu'aux heures des institutions, qu'à l'époque des assemblées communales, et comme il n'existe point dans cette commune d'horloge capable d'être entendue des lieux éloignés, ladite cloche sera en conséquence sonnée à l'heure de midi pour donner la facilité aux citoyens de connaître le moment où leurs repas les appellent à leurs domiciles.

Tiré des archives communales.

D. Molina

Chapet Chapet Chapet Chapet Chapet Chapet

Chapet

CHAPET'ille

33^{ème} SALON

d'AUTOMNE

DE Chapet

23 et 24 novembre 2019

10h-12h & 14h-18h

Foyer Rural

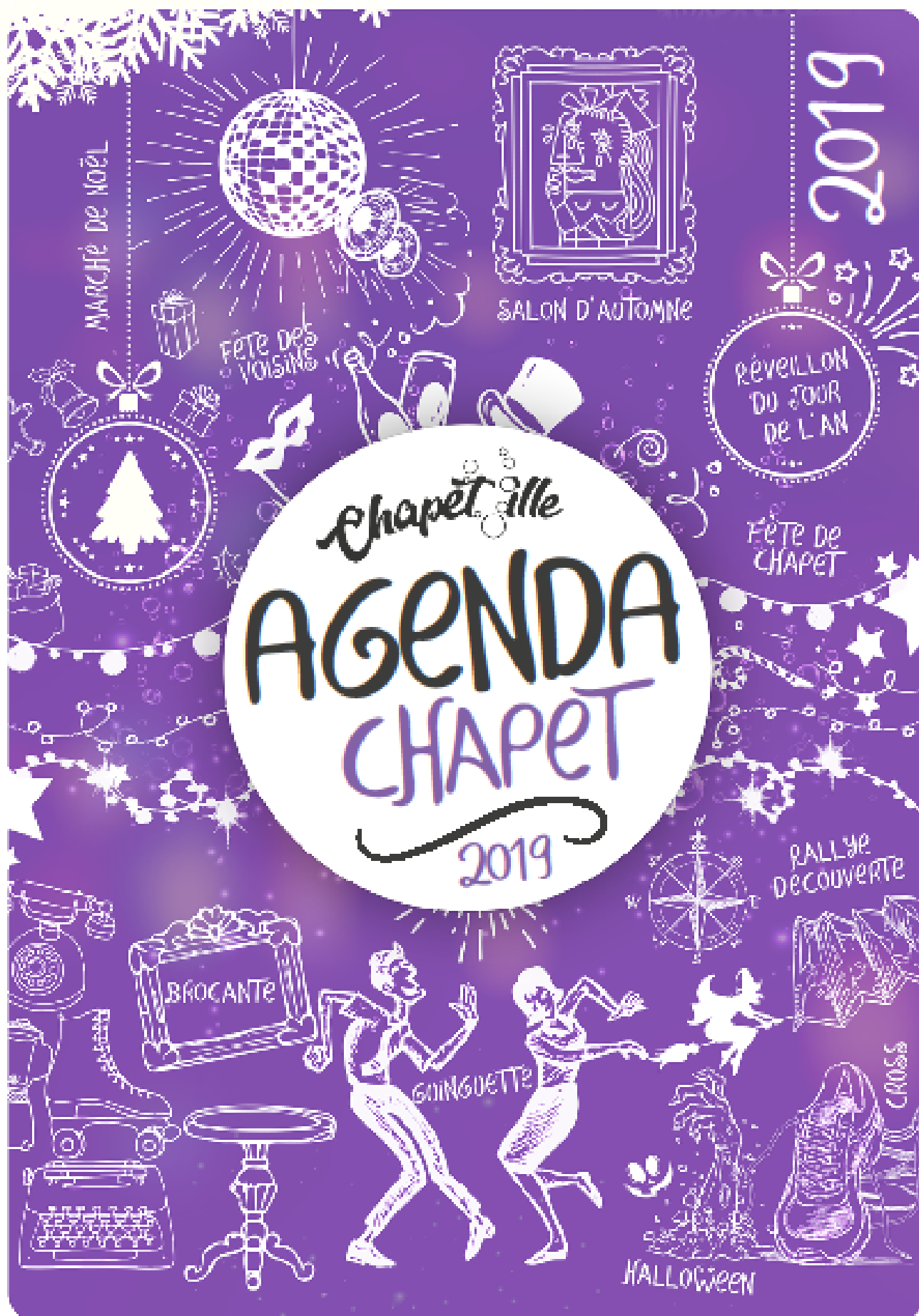
RUE Du Pavillon

ENTREE LIBRE

• PEINTURE • SCULPTURE • PHOTOGRAPHIE • VITRAIL •

Crédit photo : service communication commune de Chapet

Un catalogue des œuvres exposées sera à votre disposition.



24 MAI

FÊTE DES VOISINS

Un moment simple et convivial à partager

22 JUIN

GUINGUETTE

Soirée musicale avec restauration et buvette.

7 JUILLET

RALLYE DÉCOUVERTE COURSE AUX TRÉSORS

20^e Rallye : 20 ans après
Rallye pédestre familial dans Chapet et ses alentours pour découvrir son histoire et son patrimoine.

14-15 SEPTEMBRE

FÊTE DE CHAPET

Animation nocturne, le samedi.
Brocante avec structure gonflable pour les enfants, restauration et buvette, le dimanche.

Pour toutes informations complémentaires, envoyez un mail à chapetille@gmail.com

13 OCTOBRE

CROSS

Course à pieds pour tous les niveaux (4 parcours - dès 5 ans).

Remise de coupes et trophées.

31 OCTOBRE

HALLOWEEN

Goûter, bonbons, maquillage des enfants et marche trick or treat dans Chapet.

23-24 NOVEMBRE

SALON D'AUTOMNE

Exposition de peintures, photos, sculptures... avec la participation des écoliers. **Remise de prix le dimanche soir.**

14 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

Présence d'artisans locaux, spectacles pour les enfants avec goûter, vin chaud et **visite du Père Noël.**

31 DÉCEMBRE

RÉVEILLON DU JOUR DE L'AN

Repas gastronomiques avec animation musicale.



Chapet'ille

Fête des voisins - Vendredi 24 mai 2019 :

Une météo clémente, la cour de l'école ouverte pour l'occasion, un barbecue, quelques tables, un piano, ... il n'en fallait pas plus pour organiser le moment "simple et convivial" pour cette fête des voisins. Ce sont les chapetois, venus en nombre et les bras chargés de victuailles, qui ont fait le reste.

Les enfants ont bien joué et couru sur la pelouse, les ados ont bien papoté, les parents ont bien mangé, des voisins se sont rencontrés... Tous ont bien profité !

Merci...

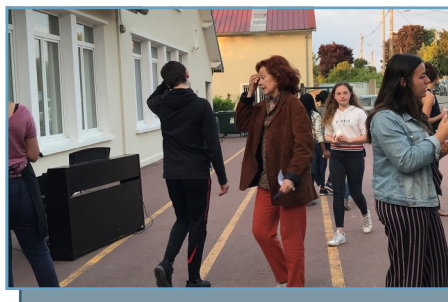
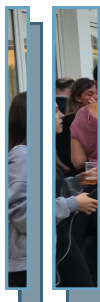
- à la mairie d'avoir ouvert la cour de l'école...
- aux services techniques pour le prêt du matériel...
- aux chapetois qui ont répondu à l'invitation...
- aux bénévoles pour la gestion du barbecue et l'installation...
- aux pianistes en herbe et aux pianistes plus expérimentés.

A très bientôt pour de nouveaux événements.

L'équipe de Chapet'ille

18

LE VILLAGE ASSOCIATIF



L'accueil de loisirs



Voici le cortège de sa majesté Carnaval derrière nous avec son déluge de confettis et sa crémation qui a fait briller les yeux des plus jeunes !

C'était déjà le **9^{ème} Carnaval** de l'accueil de loisirs où sa majesté renaît de ses cendres chaque année.

Nous avons eu pour ceux qui s'en souviennent : un bonhomme de neige, un serpent, un scorpion, un Dalton, une boîte de conserve, un loup, un singe, un épouvantail et cette année Mr Multiformes.

Avec cette arrivée du printemps se sont les plantations de l'accueil (fleurs et légumes) qui vont reprendre dans des jardinières et carrés potagers.

Pendant les vacances d'hiver les enfants se sont rendus au cirque d'hiver à Paris.

Des sorties cinéma, bowling, Tolysland, zoo, forêt de Rambouillet ont également été organisées pendant les mercredis et vacances.

Coté « **Carnet rose** » c'est **Isabelle** qui a donné naissance le 23 Avril à une jolie petite fille prénommée « **Yasmine** ».

L'après midi du 15 juin, c'est sous un ciel ensoleillé que la 8ème « fête des enfants » a réuni enfants et parents dans la cour de l'école.

Jeux d'adresse, tirs au but, pêche aux canards, structures gonflables, goûter, petits lots à gagner... tout avait été prévu pour passer un excellent moment.

Merci à Yves Guillot et à l'équipe d'animation d'avoir organisé cette jolie fête.

N'oubliez pas également d'inscrire vos enfants pour les vacances d'été où des nombreuses activités et sorties seront proposées aux enfants, ainsi que pour la rentrée scolaire de l'année 2019/20.



L'ÉCHAPÉE

**ALINE
CHARTON**

PROFESSEUR
DIPLOMÉE
D'ÉTAT

REPRISE
DES COURS
MERCREDI
18/09/2019

PRÉPAREZ LA RENTRÉE :
INSCRIVEZ-VOUS !
AU FORUM DES ASSOCIATIONS : LE 7 SEPTEMBRE 2019 DE 14H À 16H
SALLE DES ASSOCIATIONS (GRANDE RUE - À CÔTÉ DE LA MAIRIE)

Modern Jazz
Enfants

à partir de
7 ans

Le mercredi
11h / 12h

NOUVEAU !

Modern Jazz
Ados

à partir de
11 ans

Le jeudi
18h / 19h30

Eveil
initiation danse

4/6 ans

Le mercredi
10h / 11h

Pour vous inscrire ou pour toutes informations, merci de nous contacter :

06 07 13 82 20 // echapee.danse@yahoo.fr

L'échappée

Les élèves des cours éveil / initiation et enfant nous ont présenté leur nouveau spectacle sur le thème « kids United ». Bravo à nos danseuses et danseurs ainsi qu'à Aline, leur dynamique professeure !



Les Musicales



Les Musicales de Chapet

Sur des airs de Django !

Le 17 février, l'église de Chapet a résonné pendant presque deux heures des accords de Jazz Manouche, grâce au trio « Sacha Nemmar Project » longuement ovationné par un public nombreux et chaleureux.

Enfant d'Évreux, Sacha est sensibilisé à la guitare manouche par son père Philippe, fan absolu de Django Reinhardt. Sacha l'écoute très jeune, joue ses premiers accords à 5 ans, commence ses concerts à 12 ans. Il confie « j'ai appris à l'oreille : j'écoutais et je transcrivais les notes. Petit, la guitare était plus grande que moi ! ». Il poursuit sa formation au Conservatoire d'Évreux. En même temps qu'il développe la rapidité et la virtuosité propre à la guitare manouche, il baigne dans la culture hip-hop au sein de son quartier « black-blanc-beur », fan de NTM, IAM mais aussi de Baschung. Il se produit avec différents groupes : « L'avenir est au mélange d'influences, au-delà des étiquettes ». Sacha trace aussi sa route en solo et sort son premier album « Horizon » en 2017, avec ses propres créations, très inspirées du répertoire de Django, mais aussi des mélodies de Brassens, Gershwin et Fugain. Il compose seul : « fabriquer une chanson à partir de rien, c'est magique ! »

Ce concert de février nous a gratifiés de plus d'une vingtaine de morceaux jazzy, mêlés d'influences rock, hip-hop et bossa-nova : le programme étant centré principalement sur des reprises de Django, dont le fameux « les yeux noirs ».

Autour de Sacha, nous avons pu apprécier les prestations de Rémi Oswald, guitariste rythmique (partenaire de nombreuses formations jazzy et notamment du groupe d'Olivia Ruiz) ainsi que de Damien Varaillon, contrebassiste au sein de musiques symphoniques et de nombreux Festivals de Jazz dont le célèbre « in Marciac ». Le public sous le charme, entraîné par le dynamisme du trio a rythmé et accompagné avec force bravos les derniers morceaux pour le plaisir de tous.

Nous avons terminé la soirée autour du pot de l'amitié traditionnel, de la vente du CD « Horizon » et de nombreux échanges entre musiciens et spectateurs conquis.

Nelly Levesque
Bureau des Musicales de Chapet



ATTENTION portée aux CHAPÉTOIS

Lors de l'assemblée générale des Musicales de Chapet tenue le 3 avril dernier, il a été constaté que c'était peu raisonnable de continuer cette activité sans membres chapétois au bureau, rappelant que c'est en partie grâce à la subvention de la mairie de Chapet qu'elle fonctionne.

La décision a donc été prise de dissoudre l'association lors de la prochaine assemblée générale début 2020, sauf si des chapétois se manifestent pour s'impliquer durablement à reprendre cette association.

Contact :

Isabelle Viel, présidente de l'association - isabelle.g.viel@gmail.com – 06 18 09 07 15

AGENDA

Dimanche 22 juin	Guinguette
Dimanche 7 juillet	Rallye découverte
Samedi 7 septembre	Mini forum des associations (salle des associations)
Sam-Dim 14-15 sept	Fête de Chapet
Dimanche 13 octobre	Cross
Jeudi 31 octobre	Halloween
Sam-Dim 23-24 nov	Salon d'automne
Samedi 14 décembre	Marché de Noël
Mardi 31 décembre	Réveillon du jour de l'an

Sacs pour les déchets verts



Nous vous rappelons qu'ils sont à commander auprès des services techniques, en leur déposant une demande dans leur **boîte aux lettres, rue du Pavillon**.

Distribution en fin de semaine. Par ailleurs, nous vous demandons de ne les sortir que le soir précédant la collecte.



Pour vous procurer des sacs déchets verts, déposer ce coupon-réponse dans la boîte aux lettres des services techniques, rue du Pavillon, ou sur papier libre le cas échéant:

Nom.....

Adresse.....



Déchets recyclables et verre

Juillet : 1- 15 - 29
Août : 12 - 26
Septembre : 9-23
Octobre : 7 - 21
Novembre : 4 - 18

Déchets végétaux

Juillet : 1 - 8 - 15 - 22 - 29
Août : 5 - 12 - 19 - 26
Septembre : 2-9-16-23-30

Les encombrants

11 juillet
12 septembre
14 novembre



La Maison de la Justice

Permanences de la juriste : 11 juillet
(le 2^{ème} jeudi du mois) 12 septembre
9 octobre